

clamations, et l'on doit supposer qu'à cette époque on fit la découverte de meubles vendus en 1562. Au reste, voici ce que les chanoines racontent eux-mêmes de la dévastation de leur église dans un mémoire adressé à l'archevêque et dont je parlerai plus loin : « Vint ensuite « l'hérésie de Calvin, qui mit le comble aux malheurs « de cette Eglise affligée. Ses fauteurs impies s'emparè- « rent de la ville de Lyon, qu'ils eurent en leur puissance « l'espace de près d'une année. Ils se rendirent maîtres « du prieuré de la Platière, abattirent plusieurs mem- « bres de maisons de sa dépendance, emportèrent le « reste de ses meubles, brûlèrent les titres qui tombè- « rent dans leurs mains sacriléges et pillèrent tous les « ornements de son saint temple, qu'ils firent servir à « des usages plus que profanes. » Cette expression d'*usages plus que profanes* semble indiquer que les objets volés servirent à toute espèce de choses et qu'ils étaient probablement passés de mains en mains. Je ne saurais dire si les réclamations des chanoines obtinrent quelque succès.

## VI.

Dans tous les cas, les revenus de la Platière devaient être considérables ; car il résulte de l'*Inventaire des chartes et titres*, que le prieuré possédait un grand nombre de propriétés rurales, des redevances de toute nature et des maisons dans la ville. Je ne pourrais dire si ce fut pour subvenir à un déficit dans les finances, que le prieur aliéna à Antoine de Chaume, au moyen d'un abénèvis, le 20 octobre 1635, un espace de terrain situé